



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2010

Date de convocation : 23-04-2010

Date d'affichage : 23-04-2010

Nombre de conseillers : En exercice : 29 Présents : 24 Absents excusés et représentés : 3
Absentes : 2

L'AN DEUX MILLE DIX LE TROIS MAI à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond CHARRESON, Maire.

PRESENTS

Raymond CHARRESON, Béatrice WILLEM, Véronique BASTIDE, Pierre GUERREIRO, Bruno MARCILLAUD, Gislaine YVINEC, Philippe LELIEVRE, Patrick LEROY, Patricia MELMI, Antoine BRUNO, Madeleine LE GALLOU, Sylvie DREYFUS, Catherine DUQUESNE, Isabelle BARBERA, Jawad HAJJAR, Xavier CASALTA, Olivier TEILHET, Danièle CASSIN, Pierre-Alain SIMON, Philippe CROQ, Véronique JNIOUI, James TAÏB, Véronique DARMON, Jean DHELENS

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

Eladio CRIADO a donné procuration à Bruno MARCILLAUD,
Jean-Claude MORGANT a donné procuration à Raymond CHARRESON,
Josiane FANTOU a donné procuration à Gislaine YVINEC

ABSENTES

Karine SEGRESTIN,
Louisa HADJIDJ

SECRETAIRE DE SEANCE

Isabelle BARBERA

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2010

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 29 mars 2010.

Approuvé à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Des décisions ont été remises aux conseillers municipaux. Elles concernent :

10.015	Contrat de maintenance du progiciel Orphée Média SQL pour la bibliothèque municipale
10.016	Entretien et réparation des conduits d'évacuation et des extracteurs des cuisines dans divers bâtiments communaux
10.017	Vérification des disconnecteurs antipollution installés à Rungis
10.018	Contrat d'abonnement à la base ELECTRE
10.019	Achat et livraison de fournitures de bureau
10.020	Exposition « Carnets de voyage, mode d'emploi »

AFFAIRES GENERALES ET PERSONNEL

1. OPERATION D'INTERET NATIONAL (OIN) - APPROBATION DU PROJET STRATEGIQUE DIRECTEUR ET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LA MISE EN OEUVRE DU GRAND PROJET 3 DU CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION SUR LE TERRITOIRE D'ORLY RUNGIS - SEINE AMONT

Le Conseil municipal

Adopte le Projet Stratégique Directeur de la grande opération d'urbanisme Orly Rungis – Seine Amont.

Approuve la convention d'objectifs pour la mise en œuvre du Grand Projet 3 du contrat de projets Etat-Région sur le territoire d'Orly Rungis - Seine Amont et autorise Monsieur le Maire à la signer avec la Région Ile-de-France et les partenaires du territoire.

Approuve le programme de construction de logements et le projet de programme d'actions annexés à la convention d'objectifs précitée.

Voté à la majorité

2. CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR

Le Conseil municipal

Décide de créer un poste d'animateur.
De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif au 01.01.2010	Nombre de postes Créés	Effectif au 03.05.2010
Animateur	3	1	4

Voté à l'unanimité

3. EMPLOI D'ETE 2010 DANS LES SERVICES MUNICIPAUX

Le Conseil municipal

Décide de créer 48 postes d'emplois d'été pour l'année 2010.

Répartir les postes ainsi qu'il suit :

En juin :

- 1 poste de 4 semaines,

En juillet :

- 24 postes de 4 semaines,
- 4 postes de 3 semaines.

En août :

- 18 postes de 4 semaines,
- 1 poste de 3 semaines.

Dit que ces jeunes employés pour l'été seront rémunérés à l'heure par référence à l'indice brut 297/292 majoré.

Voté à l'unanimité

4. AVANTAGES VESTIMENTAIRES DE LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil municipal

Décide d'annuler les termes de l'article 3 de la délibération n° 06.072 du 11 mai 2006 relatif à l'attribution de vêtements de travail spécifiques dont doivent être dotés les agents du service de police municipale,

Dit que le montant annuel retenu par la Commission sécurité environnement relatif à la dotation vestimentaire des agents de police municipale sera ensuite réparti entre les agents présents au cours de l'année du budget voté.

Les agents de police municipale devront eux-mêmes établir la liste des vêtements qui leur sont nécessaires pour l'exécution des missions qui leur sont confiées conformément au décret n° 2004-102 du 30 janvier 2004 et dans la limite du budget qui leur est alloué individuellement.

Dit que ces dispositions prennent effet immédiatement.

Voté à l'unanimité

FINANCES

5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES SOURCES DE CRISTAL

Le Conseil municipal

Attribue pour l'année 2010 une subvention exceptionnelle de 13 200 € à l'Association *Les Sources de Cristal*.

Dit que le crédit de 13 200 € est inscrit au budget primitif 2010.

Voté à l'unanimité

TRAVAUX

6. MARCHE DE SERVICES EN INFORMATIQUE

Le Conseil municipal

Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif aux interventions physiques, téléphoniques et de télémaintenance, de la gestion du suivi du parc informatique de la Ville de Rungis.

Décide de lancer un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché de services à bons de commande d'un montant maximum annuel de 80 000 € HT.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant après décision de la Commission d'appel d'offres.

Voté à l'unanimité

7. MARCHE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES ENSEMBLES IMMOBILIERS DE LA VILLE DE RUNGIS

Le Conseil municipal

Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif au nettoyage et à l'entretien des ensembles immobiliers de la Ville de Rungis.

Décide de lancer un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché de services à bons de commande d'un montant maximum annuel de 625 000 € HT.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant après décision de la Commission d'appel d'offres.

Voté à l'unanimité

8. MARCHE DE FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATIONS DIRECTIONNELLES

Le Conseil municipal

Approuve le dossier de consultation relatif au marché de fourniture et pose de signalisations directionnelles.

Décide de lancer un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché de fourniture et pose de signalisations directionnelles estimé à 600 000 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant après décision de la Commission d'appel d'offres.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35

Rungis, le 3 mai 2010

Le Maire,

Raymond CHARRESON